

Il mentionne alors ces trois catégories qui sont facultatives:

1) Il peut énoncer quelque principe contraire aux principes, à la politique ou aux dispositions du bill.

Je souligne les mots: «aux principes, à la politique ou aux dispositions du bill». Chacune de ces catégories est facultative et, en fait, elles ressemblent beaucoup à celles qui sont énoncées au commentaire 382 de Beauchesne. May ajoute ensuite:

2) Il peut exprimer une opinion quant aux circonstances se rattachant à la présentation ou à l'étude du bill, ou à toute autre initiative s'opposant au progrès de l'étude du bill.

3) Il peut tenter d'obtenir de plus amples renseignements au sujet du bill de la part des comités, des commissaires, demander le dépôt de documents ou d'autres témoignages.

Les notes de bas de page justifient amplement chacune de ces trois solutions de rechange. A mon sens, monsieur l'Orateur, vous êtes actuellement devant une alternative: l'amendement du très honorable chef de l'opposition tombe en fait dans la catégorie n° 1; sinon elle tomberait sûrement dans la catégorie n° 2.

[Français]

**M. Allard:** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les commentaires des honorables députés et ministres sur l'amendement proposé par l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

J'ai été particulièrement impressionné par l'argument à l'effet que l'objectif de l'amendement ne s'oppose pas aux principes du bill. Au fait, si l'on regarde le bill, qui se divise en trois parties, on voit qu'il suggère premièrement de suspendre la grève du rail; deuxièmement, d'accorder une hausse de salaire; et, troisièmement, d'instituer l'arbitrage obligatoire.

Or, voilà les trois principes. Que suggère l'amendement? Il ne suggère aucun objectif contraire soit à la suspension ou à la hausse des salaires ou à l'arbitrage obligatoire.

C'est un amendement qui ajoute quelque chose et on pourrait en ajouter davantage. Au fait, je suis étonné de voir qu'il soit si court. On pourrait y ajouter un tas d'autres choses pour en faire un amendement qui pourrait englober d'autres sujets. Et si le gouvernement n'avait pas présenté, hier, un autre projet de loi relatif à l'application des recommandations de la Commission MacPherson, je n'aurais pas été surpris qu'on l'eût ajouté dans l'amendement qu'on a présenté.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que cet amendement-là doit être rejeté parce qu'il est inacceptable et contribuerait seule-

ment à retarder les travaux de la Chambre, et ce pendant que le Canada perd actuellement 15 millions de dollars par jour. Nous devons régler le sort de ce projet de loi le plus tôt possible.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, nous pourrions entendre le pour et le contre relativement à l'amendement pendant deux jours sans probablement en arriver à une entente. Nous pourrions entendre des citations, recourir à la jurisprudence, aux précédents créés dans le passé, et tout cela ne réglerait pas encore la question. L'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) vient de dire que cet amendement ne correspond pas du tout aux principes du bill que nous étudions, mais ne fait qu'ajouter au bill. Or, je crois qu'en lisant l'amendement, cela n'ajoute absolument rien au bill, mais que cela aurait plutôt pour effet, comme disait tantôt le député de Medicine Hat (M. Olson), de couler le bill, puisque l'amendement proposé par le chef de l'opposition dit tout simplement, en définitive, que le bill n'est pas une solution adéquate à l'impasse actuelle.

Le chef de l'opposition, par son amendement, ne suggère rien, n'ajoute rien; c'est simplement un amendement, comme disait tantôt le député de Sherbrooke, pour retarder l'étude du bill.

Or, je crois que les principes du bill, premièrement et entièrement, visent à mettre un terme à la grève du rail. Il faut s'en tenir à ces principes, et si le chef de l'opposition veut présenter un amendement contre ces principes, ou amender les principes du bill, de mettre un frein, de mettre un terme à la grève, eh bien, à ce moment-là, il devrait présenter un amendement autre que celui que nous avons devant nous.

Je résume ma pensée, monsieur le président, en disant que cet amendement ne veut rien dire. Ce serait une perte de temps que de voter à ce sujet. Si le chef de l'opposition n'a pas d'autre chose à présenter, qu'il nous laisse au moins discuter le bill qui nous a été soumis et qu'il nous laisse tranquilles avec des amendements de la sorte.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, c'est simplement une question que je voudrais poser pour m'éclairer un peu. L'amendement commence par ceci:

que tous les mots suivants «que», soient rayés et les suivants substitués.

Or, monsieur l'Orateur, dans le bill que nous avons devant nous présentement, il y a au moins 75 fois le mot «que» et j'aimerais savoir après quel mot «que», les mots suivants doivent être rayés et ces mots-là rajoutés. Et lorsqu'on saura cela, on sera éclairé sur la portée de l'amendement. Pourrait-on avoir